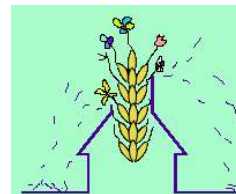


Les Jardins de Pecqueuse

ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE

Les principaux engagements de l'AMAP :



Contrat direct producteur / consomm'acteur, en préachat : pas de gaspillage, pas d'intermédiaire : **les bénévoles se chargent des commandes et des distributions** - Engagement réciproque : partage des risques, prix transparents et équitables - Échanges et vie locale entre consomm'acteur et producteurs : les champs sont notre paysage partagé - Culture respectueuse de l'environnement, selon la charte de l'agriculture paysanne.

Contrat Pain : Octobre 2025 – Septembre 2026

Partenariat avec : Sarl Pain Budi Bio - Théophile Vandooren-Prévost
1 Chemin de la Budinerie
78720 La Celle les Bordes

*Ce contrat instaure un partenariat avec la SARL Pain Budi Bio, représentée par Théophile Vandooren-Prévost. Nous prenons notre part de risque éventuel et consommons des produits dont nous connaissons la provenance et les méthodes de production.
Ce contrat est organisé par l'association "les jardins de Pecqueuse AMAP" (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), et, à ce titre est régi par les statuts de l'association et son règlement intérieur.*

Conditions de ce contrat :

Les distributions de pains auront lieu à la ferme LAFOUASSE à Pecqueuse, en même temps que celles des légumes, les samedis matin : **entre 9h45 et 10h30**, ou soir en juillet, **pour un total de : 21 distributions à partir du 4 Octobre 2025 et jusqu'au 19 Septembre 2026.**

Dates pour l'année 2025 : voir les dates sur tableau

Dates pour l'année 2026 : voir les dates sur tableau !!! **En juillet les distributions sont les mardis !!!!**

Produits proposés :

Farine, pains et brioches bio produits à la ferme de la Budinerie, liste sur le tableau.

Pain au levain naturel, cuit au four à bois, produit avec de la farine 100% meule de pierre (T80 à T110) marquée « Produit du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ».

La farine sera livrée une seule fois par mois et en fin de mois.

Calcul des prix : Les prix sont fixés avec le producteur.

Engagements de l'adhérent

- Accepter les aléas de la production et leurs conséquences (panne de four ou autre, pouvant entraîner la perte de tout ou partie de l'une des livraisons de pain).

Engagements du producteur adhérent

- Produire selon des méthodes respectueuses de l'environnement certifiées AB.
- Livrer les produits commandés aux jours et heures de distribution sur la période du contrat.
- Aviser ses partenaires en cas de problème exceptionnel qui affecterait la livraison – Possibilité de décalage de livraison ou de remplacement des denrées.
- Accepter une visite annuelle des adhérents à la ferme lors de la journée portes ouvertes et une visite des responsables si besoin.

CONTACTS

Agriculteur partenaire	Gestionnaires contrats	Responsables distributions
Théophile VANDOOREN-PREVOST Sarl Pain Budi Bio, 1 Chemin de la Budinerie 78720 La Celle Les Bordes_ www.painbudibio.fr	Didier Muller Tel : 06 88 98 41 91 10 avenue Hoche 91190 Gif sur Yvette Courriel : didou629702@gmail.com Martial Tournier Tel : 0620543649 18 bis rue de Roussigny 91470 Les Molières Courriel : mtournier9168@gmail.com	Didier Muller Tel : 06 88 98 41 91 Courriel : didou629702@gmail.com Martial Tournier Tel : 0620543649 Courriel : mtournier9168@gmail.com

Contrat

Je soussigné(e) : Nom, Prénom : Tél :

Adresse complète :

Courriel : Tél :

➤ Je suis à jour de ma cotisation 2025-26 auprès de l'association « les Jardins de Pecqueuse -AMAP ». OUI ☐ NON ☐

j'adhère au contrat PAIN pour les distributions d' Octobre 2025 à Septembre 2026, soit 21 distributions.

- Je fais acte d'engagement solidaire avec le producteur en payant à l'avance la distribution des produits.
Le contrat signé et les chèques seront libellés à l'ordre de « SARL Pain Budi Bio » et tous remis (ou envoyés) à Didier MULLER ou Martial TOURNIER avant le 28/09/2025. Sans le règlement, total du contrat, celui-ci sera considéré comme nul.
- Je viens retirer ma commande sur le lieu et à l'heure prévue de la distribution, ou me fais remplacer. Aucun remboursement ne sera effectué par l'association ou par le producteur. Les produits oubliés par les adhérents seront portés à une association caritative ou partagés.
- Dans un souci d'écologie et d'économie de sacs papier pour le producteur, l'AMAP fournit des **sacs en toile à votre nom** pour le pain. Il est à votre charge de les laver et de **les rapporter systématiquement à chaque distribution**, afin de permettre une préparation simple de vos paniers.
- **Je m'engage à faire une distribution pain par contrat, selon mes disponibilités.**

NB : Pour alléger les courriers, **nous n'envoyons pas de reçu**. Si vous en souhaitez un, joignez une enveloppe timbrée à votre adresse.

Fait à :

Signature de l'adhérent :

Le :

Signature du producteur :

=> Pour 21 distributions sur l'année, le COÛT ANNUEL est de (reporter le total de la feuille de calcul) = €

- Ci-dessus **mon paiement** pour la période du contrat, **OBLIGATOIREMENT en 3 chèques** (à la demande du producteur et ce, **quel que soit le montant des chèques**), **chacun d'un montant égal au tiers du coût total pour l'année.**

AMAP Les Jardins de Pecqueuse		Contrat pains " BUDIBIO " 2025-2026				NOM:						Prénom:			
Merci d'indiquer pour chaque mois le type et le nombre de pains souhaités						Nombre de distributions pour le contrat:				21					
années		2025				2026									
Dates des distributions: les dates en rouge sont des mardis		4-oct.		15-nov.		10-janv.	7-févr.	7-mars	4-avr.	16-mai		13-juin	7-juil.		5-sept.
		18-oct.		29-nov.	13-déc.	24-janv.	21-févr.	21-mars	18-avr.	30-mai	-	27-juin	21-juil.		19-sept.
Nombre de distributions mensuelles		2		2	1	2	2	2	2	2		2	2		2
Types de pain ou farine		Prix (€)													
Petit épeautre 500g		4,30													
3 Farines 500g (blé T80, petit épeautre, sarrasin)		3,20													
Nature complet 1Kg (farine T110)		5,80													
Nature complet 500g (farine T110)		2,90													
Nature 1Kg (farine 70% T80 + 30% T110)		5,80													
Nature 500g (farine 70% T80 + 30% T110)		2,90													
Nature 800g (farine 70% T80 + 30% T110)		4,60													
Sportif 500g (Nature+ cranberries, abricots secs, noisettes, mélange de graines)		4,20													
Lin-pavot OU multi graines 400g		2,90													
Olives 350g		2,90													
Noix OU noisettes 350g		2,90													
Raisins 350g		2,90													
Graines de courge 400g		2,90													
Figues 350 g		2,90													
Sésame 400g		2,90													
Brioche 300g		4,30													
Farine T80 en 3 Kgs		7,00													
Farine T110 en 3 Kgs		7,00													
Farine T80 en 5 Kgs		10,00													
Farine T110 en 5 Kgs		10,00													
nombre de pains par distribution		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0
total distributions pains €		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
total mois €		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00
coût annuel €		0,00													
Chèque 1 ^{er} trimestre :		Montant :		0		N° chèque :						Banque :			
Chèque 2 ^{ème} trimestre :		Montant :		0		N° chèque :						Banque :			
Chèque 3 ^{ème} trimestre :		Montant :		0		N° chèque :						Banque :			